

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 JUIN 2022

DELIBERATION N°2022.00257

PROGRAMMATION 2022 DU CONTRAT DE VILLE - TROISIEME TRANCHE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 49

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix : 61

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,

Secrétaire de séance : Mme Nora BERROUKECHE

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Gilles BOUDARD,

M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,

M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,

M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,

Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Marc TARDIEU,

RECU EN PREFECTURE

Le 22 juin 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220616-D20220025710

DATE D’AFFICHAGE :22 juin 2022

M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Jérôme GABIAUD,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

Membres titulaires absents excusés :

M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA,
M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET, Mme Siham LABICH, M. Yves MORAND,
M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 JUIN 2022

PROGRAMMATION 2022 DU CONTRAT DE VILLE - TROISIEME TRANCHE

La loi du 21 février 2014 de programmation de la ville et de la cohésion urbaine redéfinit les quartiers prioritaires à partir du critère unique de concentration urbaine de pauvreté et instaure un nouveau contrat, le Contrat de Ville Urbain et Social pour la période 2015-2020.

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juin 2015, le Contrat de Ville 2015-2020 a été adopté. Ce Contrat de Ville est constitué d'un contrat cadre porté par Saint-Etienne Métropole et décliné en conventions d'application communales et thématiques. Il définit une nouvelle géographie prioritaire, et cible ainsi 39 quartiers sur 12 communes, concernant 70 000 habitants.

Les quatre priorités repérées sur le territoire pour réduire les écarts entre ces quartiers et le reste du territoire urbain sont les suivants :

- renforcer le développement social du territoire et accompagner l'autonomie de ses habitants ;
- améliorer le cadre de vie des habitants des territoires prioritaires de l'agglomération ;
- développer l'activité économique et favoriser l'emploi ;
- promouvoir les valeurs de la République, la laïcité, et la lutte contre les discriminations.

Un protocole d'engagements réciproques et renforcés qui actualise les priorités du Contrat de Ville et les engagements notamment de l'Etat et de Saint-Etienne Métropole pour la période 2020 à 2022 a été approuvé par le Bureau Métropolitain du 16 janvier 2020.

Pour 2022, un appel à projets a été lancé le 9 novembre 2021. Suite à cet appel à projets :

- 338 projets ont été recensés ;
- 90 projets sollicitent le soutien financier de Saint-Etienne Métropole.

Le Bureau, en date du 10 mars 2021 a validé une première tranche de la programmation 2022. Cette première tranche comptait 41 projets pour un montant de subventions de Saint-Etienne Métropole de 273 386 € en crédits de fonctionnement (37 projets) et 17 000 € en crédits d'investissement (4 projets de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité – GUSP).

Au titre de la deuxième tranche de programmation du Contrat de Ville, ce sont 7 projets qui représentent un financement total de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 44 746 € en crédits de fonctionnement qui ont été validé au Bureau du 14 avril 2022.

Dans le cadre d'une troisième tranche de programmation du Contrat de Ville, Il est proposé de soutenir financièrement 4 projets qui représentent un financement total de Saint-Etienne

Métropole à hauteur de 47 500 € en crédits de fonctionnement et 1 500 € en crédits d'investissement répartis de la manière suivante :

PRIORITES DU CONTRAT DE VILLE	Nombre d'actions	Montant accordé
PILIER 1/Renforcer le développement social du territoire et accompagner l'autonomie de ses habitants (fonctionnement)	1	7 500 €
PILIER 2/ Améliorer le cadre de vie des habitants des territoires prioritaires de l'agglomération (investissement)	1	1 500 €
PILIER 3/ Développer l'activité économique et favoriser l'emploi (fonctionnement)	2	40 000 €
TOTAL	4	49 000 €

Le détail des différentes actions soutenues au titre de la présente programmation est annexé à la présente délibération.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le contenu de la 3^{ème} tranche de la programmation 2022 du Contrat de ville ;**
- **approuve la participation financière de Saint-Etienne Métropole à cette programmation pour un montant global de dépenses de 49 000 €, dont 47 500 € en crédits de fonctionnement et 1 500 € en crédits d'investissement ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à engager toutes les démarches administratives correspondantes et à signer tous les actes afférents ;**
- **les dépenses et recettes de fonctionnement correspondantes seront imputées sur les chapitres 11 et 65 du budget politique de la ville 2022 et suivants ;**
- **les dépenses d'investissement seront imputées sur le chapitre 204 du budget politique de la ville 2022 et suivants.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU

ANNEXE 1

Priorité n°1 : Renforcer le développement social du territoire et accompagner l'autonomie de ses habitants

Intitulé de l'action et porteur	Territoire concerné	Objectifs de l'action	Coût de l'action	Contribution SEM (PV)
Coordination Conseil Local en Santé Mentale du territoire de Saint-Etienne Métropole/ VILLE DE SAINT-ETIENNE	Le territoire de SEM et en priorité la géographie prioritaire	De manière partenariale, il s'agit de définir et piloter une politique locale en santé mentale en s'appuyant sur un plan d'action pluriannuel autour des axes de travail suivants : <ul style="list-style-type: none"> •La promotion du bien-être •La prévention de la souffrance psychique, liée notamment aux mécanismes de précarisation présents dans la société ou aux conséquences de la pandémie mondiale •L'amélioration de la prise en compte des troubles psychiques en favorisant l'inclusion sociale et la citoyenneté des personnes concernées par les troubles psychiques et en luttant contre la stigmatisation dont elles sont victimes. 	54 000 €	7 500 €
TOTAL PRIORITE 1			54 000 €	7 500 €

Priorité n°2 : Améliorer le cadre de vie des habitants des territoires prioritaires de l'agglomération

Intitulé de l'action et porteur	Territoire concerné	Objectifs de l'action	Coût de l'action	Contribution SEM (PV)
Communs comestibles LA FERME EN CHANTIER	Saint-Etienne Tarentaize-Beaubrun	Travaux d'aménagements sur le jardin partagé de la rue Vaillant Couturier, réfection d'une clôture suite à des dégradations	3 000€	1 500€
TOTAL PRIORITE N°2			3 000 €	1 500 €

Priorité n°3 : Développer l'activité économique et favoriser l'emploi

Intitulé de l'action et porteur	Territoire concerné	Objectifs de l'action	Coût de l'action	Contribution SEM (PV)
Job in Bus FACE LOIRE	SEM	<p>Le « Job in Bus » vise à « aller vers », et permettra la rencontre entre demandeurs d'emploi et professionnels d'entreprises / organismes de formation, dans un bus, dans les QPV. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire découvrir et promouvoir les métiers, les secteurs d'activités qui recrutent - Présenter les offres de formation du territoire - Faire rencontrer de façon innovante et concrète des recruteurs, centres de formation... avec des demandeurs d'emploi des QPV de St- Étienne Métropole, en facilitant à la fois les recherches pour les demandeurs d'emploi et à la fois en aidant les entreprises à recruter - Renforcer les liens entre les acteurs de l'emploi et FACE Loire via un outil original : le bus itinérant 	29 934 €	4 000 €
Fabrique à Entreprendre MIFE	SEM	<p>Le dispositif Fabrique à entreprendre de Saint Etienne Métropole a pour objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de capter tous les porteurs d'idée potentiels et de pouvoir les orienter au plus juste en fonction de leur besoin ; - de rendre lisible et visible les différents parcours de la création sur le territoire, tant dans un souci d'optimisation du rôle des acteurs de la création que d'amélioration de la communication auprès du public ; - de garantir aux porteurs de projet des quartiers un parcours de création de qualité par des professionnels de l'accompagnement et du financement ; - de favoriser la pérennité et d'encourager le développement des entreprises. 	132 706 €	36 000 €
TOTAL PRIORITE 3			162 640 €	40 000 €

